

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 399 757

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

(21)

N° 77 23869

Se référant : au brevet d'invention n. 76.26730 du 6 septembre 1976.

(54) **Electro-aimant générateur d'énergie.**

(51) Classification internationale (Int. Cl.²). **H 02 K 53/00.**

(22) Date de dépôt **3 août 1977, à 10 h 23 mn.**

(33) (32) (31) **Priorité revendiquée :**

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande **B.O.P.I. — «Listes» n. 9 du 2-3-1979.**

(71) **Déposant : BESSON Joël André, résidant en France.**

(72) **Invention de : Joël André Besson.**

(73) **Titulaire : Idem (71)**

(74) **Mandataire :**

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

La présente addition concerne l'électro-aimant de l'appareil producteur d'électricité décrit dans le brevet principal n° 76 26730.

Cet appareil a pour énergie de base la force magnétique et comporte des électro-aimants qui sont montés soit de façon à travailler simultanément soit
5 de façon à travailler l'un après l'autre. Chaque électro-aimant ne fonctionne que le temps nécessaire à l'attraction d'un noyau dont le déplacement linéaire est transformé en mouvement circulaire et engendre la rotation d'une masse. Cette masse tourne continuellement et est reliée à un générateur d'électricité ;
10 elle absorbe au mieux les forces développées et par inertie régularise la vitesse de rotation du générateur ; elle peut être placée sous vide afin de limiter les pertes de frottement dans l'air.

Une partie seulement de l'énergie électrique totale produite est utilisée pour le fonctionnement du dispositif qui s'auto-alimente entièrement.

Les dessins annexés figures I et 2 d'une part et figure 3 d'autre part
15 illustrent, à titre d'exemple, deux modes de réalisation d'un dispositif qui fonctionne en courant continu et qui est conforme à la présente invention.

Pour la première réalisation possible selon les figures I et 2 les électro-aimants sont montés en étoile sur un axe mobile 1. Un moteur électrique 2 peut occasionner, par rotation de l'ensemble, l'accrochage successif des électro-
20 aimants à l'une des extrémités d'un morceau de chaîne 3 qui passe dans les dents d'un pignon monté sur roue libre 4. L'autre extrémité de la chaîne est attachée au châssis par l'intermédiaire d'un ressort 5 qui permet, à la fin de l'attraction du noyau, de ramener celui-ci à sa position initiale.

Lorsqu'il est accroché chaque électro-aimant est excité uniquement le
25 temps nécessaire à l'attraction de son noyau et dès que l'échauffement de sa bobine devient excessif il est remplacé par le suivant. La course du noyau étant relativement faible, le mouvement est multiplié par une poulie 6 afin que la masse 7 tourne à plusieurs milliers de tours par minute et entraîne ainsi le générateur 8 à une vitesse suffisante.

Pour la deuxième réalisation possible selon la figure 3 tous les électro-
30 aimants I sont fixes et chacun d'entre eux est relié à son propre mécanisme de transmission constitué par la chaîne 3 le pignon 4 le ressort de rappel 5 et la poulie 6. Le nombre de mécanismes est donc identique au nombre d'électro-aimants qui peuvent fonctionner soit l'un après l'autre, soit simultanément et
35 qui permettent ainsi la rotation de la masse 7 et du générateur 8.

Les revendications attachées au brevet principal sont les suivantes :

I) Dispositif producteur d'énergie électrique caractérisé en ce que la
40 force motrice est magnétique et qu'il s'auto-alimente, une partie de l'énergie électrique produite par le générateur (8) servant à la création de la force motrice magnétique, celle-ci se développant de manière périodique et instantanée.

2) Dispositif selon la revendication I caractérisé en ce que la force magnétique est fournie par plusieurs électro-aimants associés (I) agissant sur une roue libre (4) par l'intermédiaire d'une chaîne actionnant elle-même une poulie de surmultiplication entraînant le générateur de courant (8). Une masse (7) régularise la vitesse de rotation du générateur (8) et emmagasine par ailleurs sous forme d'énergie cinétique une quantité importante de l'énergie magnétique de départ permettant au système de s'auto-alimenter.

3) Dispositif selon les revendications I et 2 caractérisé par le fait que les éléments en mouvements sont installés sous vide.

Selon la figure 4 chaque électro-aimant est constitué par une seule bobine 7 entourée d'une gaine extérieure en fer I. Un noyau cylindrique en fer doux 2 se déplace à l'intérieur de la bobine ; ce noyau est surmonté d'un cône 3 qui s'engage dans la cavité correspondante de l'armature 4 ainsi que d'une tige guide en laiton 5. Une mince plaque de laiton 6 crée un faible entrefer lors du collage du noyau avec l'armature. La bobine 7 est séparée du cylindre central par une lame d'air 8. Par l'intermédiaire de l'entrefer 9, qui existe lorsque le noyau 2 n'est pas attiré, l'inductance de la bobine est réduite à sa plus faible valeur.

A titre d'exemple les caractéristiques de l'électro-aimant peuvent être les suivantes en courant continu :

Tension inférieure à 12 volts
 Nombre de spires de la bobine supérieur à 2000
 Résistance de la bobine supérieure à 5 ohms
 Inductance de la bobine au repos inférieure à 0,20 henry
 Poids du noyau inférieur à 1 Kilogramme
 Course du noyau de quelques centimètres

Avec un courant d'une intensité de 3 ampères, la force à l'attraction du noyau est de 200 newtons et la force au collage du noyau avec l'armature est supérieure à 1000 newtons.

Compte tenu du temps de la mise en place du champ de force et du temps de l'attraction du noyau l'énergie totale absorbée par le circuit est inférieure à 3,5 joules.

L'énergie mécanique produite est supérieure à 20 joules.

Cet électro-aimant permet ainsi de créer par l'attraction de son noyau plusieurs fois plus d'énergie mécanique qu'il est nécessaire d'en apporter sous forme d'énergie électrique. Le joule est pris comme unité commune de mesure.

C'est ce gain d'énergie qui est à la base du fonctionnement du dispositif objet de l'invention tel qu'il est décrit dans le brevet principal.

RE V E N D I C A T I O N S

I) Dispositif producteur d'énergie électrique selon les revendications I et 2 du brevet principal et caractérisé en ce que chaque électro-aimant est constitué par une seule bobine électro-magnétique (7) comportant un noyau cylindrique en fer doux (2) se terminant par un cône (3) qui s'engage lors de l'attraction dans la cavité correspondante de l'armature (4) de même profil de telle manière que lorsque le noyau et l'armature viennent en contact ils ne soient plus séparés que par l'entrefer constitué par la gaine de laiton (6) surmontant le cône (3). Une tige (5) solidaire du cône (3) guide le mouvement.

II) Dispositif selon la revendication I caractérisé en ce que le noyau de chaque électro-aimant est préalablement aimanté.

FIG.1
vue de profil

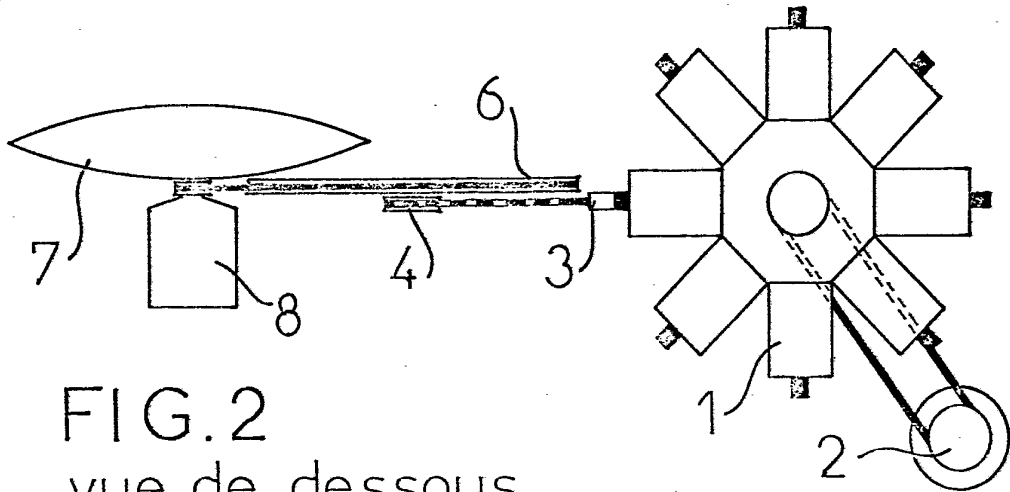


FIG.2
vue de dessous

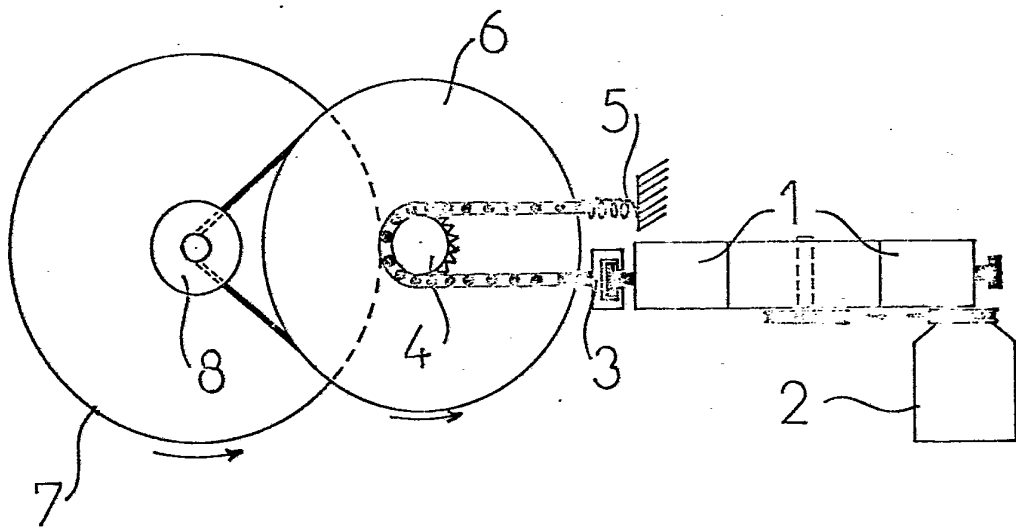


FIG. 3

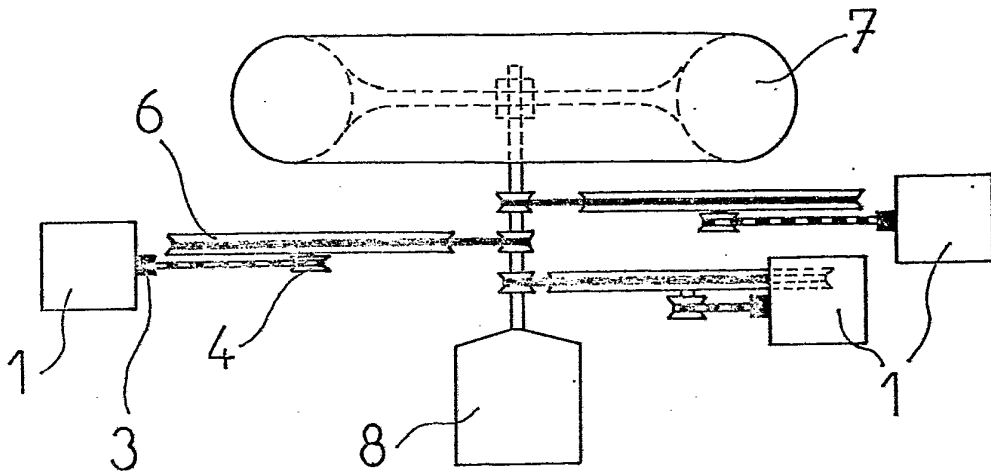


FIG.4

